

Excusée : Marie-Dominique CLAIR

ASSAINISSEMENT AUTONOME

En 2007- 2008, lors de la signature des conventions entre le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (S.E.A.) de Saint Martin du Mont et les propriétaires, le montant global des subventions (Agence de l'Eau et Conseil Général de Côte-d'Or) avait été estimé à environ 75 % du montant des travaux. La commune avait donc décidé de subventionner les installations afin que chacun ait 80 % de subvention. Il s'avère qu'aujourd'hui le Syndicat de St Martin, l'Agence de l'Eau et le Conseil général ont fait en sorte que toutes les installations, y compris celles dont les conventions ont été signées tardivement, soient subventionnées à 80 %.

Le conseil municipal a donc décidé d'utiliser la somme initialement prévue pour prendre en charge une partie des intérêts liés à l'emprunt souscrit par le Syndicat pour couvrir l'étalement de la subvention du Conseil général sur plusieurs années (9). Cette participation communale viendra en déduction sur le titre de paiement que chaque propriétaire recevra prochainement. Elle s'élève à 50 % du montant des intérêts du prêt, soit environ 15 000 euros qui seront versés au Syndicat de St Martin sous la forme de 9 annuités.

ECOLE

Dans le contexte actuel où l'administration de l'éducation nationale s'apprête à définir les mesures de carte scolaire (ouvertures-fermetures) pour la rentrée de septembre 2011, de nouvelles inquiétudes réapparaissent du fait de la baisse de nos effectifs. Les prévisions pour 2012 étant actuellement peu rassurantes, parents d'élèves, habitants et élus de la commune, soucieux de préserver l'école, se sont réunis à plusieurs reprises pour déterminer ensemble ce qu'il conviendrait de mettre en place afin d'éviter l'ultime mesure, la disparition de notre école.

Dans un premier temps, à l'initiative des représentants de parents d'élèves, Mme Edwige Grégoire et M. Xavier Duthu, deux groupes de travail se sont formés. L'un des groupes a en charge la rédaction d'un questionnaire à destination de toutes les familles du village qui ont ou auront des enfants à scolariser. Ce questionnaire permettra de recenser les besoins de chaque famille (actuels ou à venir). Le second a pour mission la communication dont la présentation d'un dossier sur notre classe unique comprenant : historique, projets pédagogiques, animations, fonctionnement de l'école... Si vous possédez des photos ou des documents en lien avec l'école « d'hier ou d'aujourd'hui », ils seront bienvenus. Vous pourrez les apporter à la mairie ou les transmettre à Mme Grégoire ou Mme Marie-Pierre Refeuille, chargée du dossier école. Dans un deuxième temps, les documents réalisés par les deux groupes seront distribués aux parents d'élèves ainsi qu'aux habitants du village. Une façon de découvrir les multiples facettes de l'enseignement en classe unique.

Les propositions de l'Education nationale seront connues fin mars.

.../...

DIVERS

↳ **Eclairage public :**

La société qui assure la maintenance de l'éclairage public passera au mois de mars dans notre commune. Si vous remarquez des dysfonctionnements ou des luminaires qui n'éclairent plus, téléphonez ou venez le signaler à la mairie les jours de permanence. Dans votre message, précisez bien le nom de la rue et l'endroit.

↳ **Hameau de Prairay :**

- Depuis plus d'un an, deux jeunes couples habitent le hameau en bordure du chemin « *En la voie de la Chapelle* », près de la rue des Beaux Verds. La nécessité de donner un nom de voie à cette desserte a été ressentie. C'est pourquoi, après concertation avec les intéressés il est proposé de la nommer : Chemin des Combes. Cette appellation, différente de l'ancienne, permettra d'éviter des confusions avec celles de Francheville : rue de la Chapelle et ruelle de la Chapelle. Après délibération, le conseil accepte cette proposition.

- De plus, lors du recensement des noms de rue à Prairay, la rue du Parterre avait été oubliée. Cet oubli sera réparé prochainement, une plaque est commandée.

↳ **Carte communale :**

La commission d'appel d'offres a examiné récemment les 6 dossiers adressés par les cabinets d'études. Puis l'ensemble de ces documents a été adressé à la D.D.T. qui assiste la commune dans ce projet. L'examen et le classement établis par celle-ci permettront à la commune de se positionner quant au choix du cabinet à retenir.

↳ **Communiqué :**

La fédération départementale des chasseurs organise des comptages nocturnes sur la commune de Francheville afin de dénombrer les populations de grands cervidés. Les dates retenues sont les suivantes : 25 février, 4 mars, 11 mars et 18 mars.

↳ **Communiqué du Foyer Rural:**

- Après-midi jeux: dimanche 3 avril à partir de 15h à La Clairière. Venez nous rejoindre avec vos jeux de société.
- Ateliers cuisine « crêpes et galettes de blé noir »:
 - Jeudi 17mars de 14h à 16h à La Clairière. Participation de 3€.
 - Vendredi 18 mars de 18h à 20h à La Clairière. Participation de 5€. Les préparations seront consommées sur place.

↳ **Bibliobus :**

Le prochain passage du bibliobus est fixé au mardi 29 mars à 11 heures devant la Mairie.

